



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### organisation

Question écrite n° 34333

### Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le rapport de la Cour des comptes, intitulé « la formation professionnelle tout au long de la vie », publié en octobre 2008. Le rapport préconise d'inciter les régions à constituer, avec les autres financeurs publics de formations, des réseaux d'expertises pour mener les procédures d'appel à la concurrence qui s'imposent à elles. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur le suivi de cette recommandation.

### Texte de la réponse

C'est dès le 23 juillet 2008 que le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé de l'emploi ont présenté, lors du conseil des ministres, une communication relative à la formation professionnelle et fixé le cadre et le calendrier permettant aux partenaires sociaux de négocier un accord interprofessionnel susceptible de servir de support à un projet de loi devant être examiné en début d'année 2009. Ces travaux devaient s'articuler autour de quatre axes : améliorer le lien entre formation professionnelle et emploi, notamment en facilitant les transitions professionnelles ; construire un système plus juste permettant de réduire les inégalités d'accès à la formation au profit des salariés de petites et moyennes entreprises, des salariés peu qualifiés et des jeunes sortis sans qualification du système scolaire ; rendre le système de la formation professionnelle plus efficace, par une amélioration de la qualité des formations et une meilleure coordination des acteurs, l'État, les régions et les partenaires sociaux qui doivent mieux articuler leurs actions ; rendre l'individu acteur de son parcours de formation professionnelle. Cela implique de mieux orienter et accompagner les personnes, de développer des outils individualisés comme le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, ou encore la validation des acquis de l'expérience. Les partenaires sociaux ont achevé leurs travaux et paraphé, le 7 janvier 2009, un accord national interprofessionnel sur le développement de la formation tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels. Un projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, lequel transpose cet accord, a été présenté par le secrétaire d'État chargé de l'emploi lors du conseil des ministres du 29 avril 2009 et sera discuté au Parlement à la mi-juillet. À l'issue du débat parlementaire, des instructions pourront être données aux préfets de région pour les inviter à examiner avec les collectivités régionales, responsables des politiques d'apprentissage et de formation professionnelle avec notamment la mise en oeuvre du programme annuel régional d'apprentissage et de formation professionnelle continue, ainsi qu'avec les partenaires sociaux, les modalités d'amélioration de la sélection des opérateurs régionaux dans un secteur concurrentiel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34333

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Emploi

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9502

**Réponse publiée le :** 21 juillet 2009, page 7240